Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 23/11/2020 à 16h03 Réference de l'AR : 054-215400540-20201118-2020\_66-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à 19h15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme LURION Eve-Hélène, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic.

Etai(ent) excusé(s): Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

Etai(ent) absent(s): /

A été nommé comme secrétaire de séance : M. CUNAT Damien

Subvention exceptionnelle pour le projet d'école 2020 Délibération n°2020 - 66

Vu la demande reçue en Mairie le 12 octobre 2020 de la part de Mme la Directrice de l'école Dolto.

Mme le Maire explique que le projet consiste à inscrire la culture des fables dans le partage au sein de notre bassin de vie et l'ancre également dans l'apprentissage du langage oral et écrit à l'école. Les élèves de la classe de CP aborderont les fables de La Fontaine et des fables traditionnelles africaines.

Le budget global de ce projet est de 5 300€.

Ce projet a un double objectif : pédagogique et culturel

Des intervenants iront à l'école et la classe de CP organisera un spectacle, tout comme la compagnie Les Trombinoz'notes au CCHG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins deux abstentions, Mme DELORME Sylvie et M. LAMOISE Régis)

**ACCORDE** 

A l'école une subvention d'un montant de 300 €.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16 Présents : 15 Absents : 0 Excusés : 1

Nombre de suffrages

exprimés : 16 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 2

> Date de convocation 12/11/2020

> > Date d'affichage 20/11/2020

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

20/11/2020



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Bayon,

Le Maire